

■ Corridor de sécurité et feux LED

Le CNPA est très attaché aux dispositifs qui visent à assurer la sécurité des dépanneurs remorqueurs lorsqu'ils sont en intervention, et plus particulièrement lorsque celles-ci sont réalisées sur une voie rapide.

C'est la raison pour laquelle le CNPA a cosigné avec l'Association Fier d'être dépanneur (FDD) le courrier adressé le 18 janvier dernier à Madame la déléguée interministérielle, pour solliciter un renforcement lumineux de la signalétique du corridor de sécurité.

L'objectif est d'amener les Pouvoirs publics à définir le cadre juridique qui permettrait d'utiliser, en toute sécurité pour les usagers, des feux LED traçant une ligne au sol lors des interventions, de sorte que les dépanneurs soient encore mieux protégés.

Dans l'attente de la décision qui sera prise par les Pouvoirs publics nous demandons aux entreprises de ne pas utiliser ce dispositif lors de leurs interventions sur la voie publique, qu'il s'agisse de voies rapides ou non.

Nous tiendrons informés nos adhérents de l'évolution de ce dossier dont nous espérons une issue favorable. ■